

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 24 mars 2021

Café des aidants: « Mon proche refuse qu'on l'aide »

Dans le cadre du Contrat local de santé (CLS) et de la politique municipale en direction des aidants, la Ville de Strasbourg s'est associée à la MFGE (Mutualité Française Grand Est) pour créer un « café des aidants ».

« Café des aidants » est un label associatif dont la marque est déposée. Ainsi, la Ville de Strasbourg a adhéré à l'Association française des aidants qui a pour objectif d'accompagner les structures dans le montage de projets et leur proposer un suivi opérationnel (il existe actuellement plus de 60 cafés des aidants labellisés en France).

L'objectif du « café des aidants » est de permettre à des proches aidants d'avoir accès à un espace et à un temps privilégiés en présence de professionnels. Les participant.e.s se retrouvent afin d'échanger, de partager les expériences et de recevoir de l'information.

Qu'est-ce qu'un proche aidant ?

Une personne est considérée comme proche aidant lorsqu'elle s'occupe d'une personne dépendante, malade ou handicapée, jeune ou âgée.

Les aidants proches sont confrontés à des difficultés (absence de temps de répit, isolement, besoin de connaissances techniques) qui, si elles ne sont pas reconnues, peuvent mener à des situations d'épuisement. D'où l'importance de créer des lieux ressources, de parole et de répit.

Les prochains **Café des aidants** sur le thème « **Mon proche refuse qu'on l'aide** » auront lieu :

- **Jeudi 1^{er} avril de 18h à 19h30**
- **Jeudi 8 avril de 17h30 à 18h30**
- **Jeudi 15 avril de 14h30 à 16h**

En visioconférence uniquement, sur inscription sur le site :

<https://grandest.mutualite.fr/evenements/cafe-des-aidants-strasbourg-3-2/>

Renseignements: **Ligne info seniors et handicap 03 68 98 51 15**

Bougeons ensemble !

Une **séance d'activité physique** en visioconférence, sera proposée par un éducateur territorial des activités physiques et sportives de la Ville de Strasbourg, après le café des aidants prévu ces mêmes jours :

- **Le jeudi 1^{er} avril de 17h à 17h45**
- **Le jeudi 15 avril de 16h30 à 17h15**

Sur inscription via le lien : <https://cutt.ly/gjYi6P>